

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 722

présenté par

M. Buchou, M. Vignal, M. Zulesi, M. Girardin, Mme Clapot, M. Haury, M. Bouyx, Mme Lenne et
Mme Michel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.